



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-quatrième session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 7 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés

Questions relatives aux pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport sur la vingt-neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts)¹, tenue à Dili (Timor-Leste) du 15 au 19 mars 2016, et a remercié le Gouvernement du Timor-Leste d'avoir accueilli la réunion.
2. Le SBI a aussi remercié l'Union européenne d'avoir soutenu financièrement les travaux du Groupe d'experts.
3. Le SBI a pris note avec satisfaction des contributions des Parties au Fonds pour les pays les moins avancés et au Fonds vert pour le climat.
4. Le SBI a salué le programme de travail glissant sur deux ans du Groupe d'experts pour 2016-2017².
5. Le SBI a pris note avec satisfaction des relations suivies et de la collaboration active du Groupe d'experts avec le Comité de l'adaptation, le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, d'autres organes constitués en vertu de la Convention et un large éventail d'organisations, d'organismes et de centres et réseaux régionaux compétents, et a appelé de ses vœux la poursuite de cette collaboration.
6. Dans le cadre du mandat du Groupe d'experts énoncé dans la décision 19/CP.21, le SBI s'est félicité de la vision ci-après que le Groupe d'experts a définie pour guider ces activités d'appui à l'adaptation dans les pays les moins avancés (PMA) : obtention de résultats démontrables en matière de développement des capacités d'adaptation, de renforcement de la résilience et de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les PMA ; élaboration de plans nationaux d'adaptation (PNA) solides et de qualité et satisfaction des besoins d'adaptation prioritaires qui y sont définis grâce au

¹ FCCC/SBI/2016/7.

² FCCC/SBI/2016/7, annexe I.



financement du Fonds vert pour le climat et d'autres sources ; existence d'un processus de planification de l'adaptation bien structuré dans les PMA³.

7. Le SBI a pris note de l'examen initial par le Groupe d'experts des mandats que lui a confiés la Conférence des Parties (COP) dans sa décision 19/CP.21⁴ et attendait avec intérêt que des informations à jour lui soient communiquées et que de nouvelles discussions aient lieu sur cette question.

8. Le SBI s'est félicité que le Groupe d'experts et/ou d'autres partenaires compétents organisent des réunions régionales et mondiales NAP Expo car c'était là un moyen utile de faire progresser le processus d'élaboration et d'exécution des PNA et d'échanger des expériences et de bonnes pratiques, notamment mais pas seulement concernant l'accès à l'aide financière du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour les PMA ainsi que de sources bilatérales, multilatérales et autres. Il a pris note de la tenue prévue de NAP Expo du 11 au 15 juillet 2016 à Bonn (Allemagne)⁵, et a invité les Parties et les organisations compétentes à y participer.

9. Le SBI a salué les progrès accomplis par le Groupe d'experts dans sa collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat pour ce qui est de donner des indications et des avis techniques aux pays désireux d'avoir accès au Fonds vert pour le climat pour financer le processus d'élaboration et d'exécution de leur PNA, notamment le projet d'organiser des séances consacrées au Fonds vert pour le climat à l'occasion de NAP Expo en juillet 2016 et les ateliers de formation prévus dans le programme de travail du Groupe d'experts⁶.

10. Le SBI a noté qu'au 17 mai 2016, 34 propositions de projet pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA – les fonds demandés représentant au total 226 millions de dollars des États-Unis – avaient été validées sur le plan technique par le Fonds pour l'environnement mondial et étaient en attente de financement par le Fonds pour les PMA. Toutefois, il a aussi noté qu'au 31 mars 2016, les fonds disponibles pour ces projets en attente ne s'élevaient qu'à 9,8 millions de dollars des États-Unis.

11. Le SBI s'est inquiété du manque de ressources financières du Fonds pour les PMA et a demandé instamment aux Parties et aux autres acteurs de contribuer à ce fonds et/ou au Fonds vert pour le climat, sachant que l'application intégrale des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation jouait un rôle important dans la satisfaction des besoins d'adaptation urgents et immédiats, le développement des capacités de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation à moyen et à long terme et l'aboutissement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

12. Le SBI a noté avec satisfaction qu'à la vingt et unième session de la COP, les Parties et d'autres acteurs avaient annoncé le versement de contributions au Fonds pour les PMA, qui totalisaient 252 millions de dollars des États-Unis au 5 décembre 2015⁷. Il a encouragé les Parties concernées à verser les contributions promises dès que possible.

13. Le SBI a aussi pris note avec satisfaction des contributions versées par les Parties au Fonds vert pour le climat, qui totalisaient 9,9 milliards de dollars des États-Unis au 19 mai 2016⁸.

³ FCCC/SBI/2016/7, par. 15.

⁴ FCCC/SBI/2016/7, par. 20 à 23.

⁵ FCCC/SBI/2016/7, par. 37.

⁶ FCCC/SBI/2016/7, par. 33.

⁷ Voir <http://www.thegef.org/gef/node/11550>.

⁸ Voir <http://www.greenclimate.fund/contributions/pledge-tracker>.

14. Le SBI a pris note des progrès accomplis par les PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁹ et a renouvelé l'invitation que la COP¹⁰ avait lancée à tous les PMA et aux autres pays en développement parties qui le souhaitent de faire parvenir à NAP Central des contributions, y compris des documents relatifs aux PNA, et les résultats liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

15. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer d'appuyer l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts.

16. Le SBI a demandé que le secrétariat entreprenne ses activités d'appui à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

⁹ FCCC/SBI/2016/7, par. 6 à 9.

¹⁰ Décision 3/CP.20, par. 9.